

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 10 ET 11 OCTOBRE 2022****Point 4 de l'ordre du jour****Demande de prêt sans intérêt en faveur de l'association Pallia-Vie,  
pour le projet de Maison Pallia-Vie au chemin des Armaillis 25, à Bulle**

L'association Pallia-Vie est une association à but non lucratif qui propose depuis quelques années des accueils de jour à la rue des Agges à La Tour-de-Trême pour les personnes en situation palliative pouvant se déplacer et pour leurs proches.

L'association a développé un nouveau projet, à savoir celui d'offrir aux personnes en fin de vie le soutien logistique et pratique manquant pour qu'elles puissent être entourées de manière adéquate dans une résidence d'accueil « comme à la maison ». En effet, le maintien à domicile en fin de vie est tributaire de la situation familiale, de la disponibilité de l'entourage et/ou de moyens financiers importants. Pourtant 73% des personnes interviewées en Suisse expriment leur désir de mourir à leur domicile alors que dans la réalité seules 15% peuvent atteindre ce vœu.

En collaboration avec le Réseau Santé et Social de la Gruyère, l'équipe mobile de soins palliatifs Voltigo, la Villa Saint-François, les médecins traitants, le personnel d'encadrement et les bénévoles de Pallia-Vie, l'association s'engage à valoriser l'instant présent des personnes sérieusement atteintes dans leur santé. Ainsi, ce lieu de résidence doit promouvoir le bien-être et la qualité de vie dans une atmosphère digne et non-médicalisée et être un complément, pour le Sud du Canton, à la Villa St-François de Villars-sur-Glâne qui, lui, est le Centre médicalisé en soins palliatifs du Canton de Fribourg.

L'association Pallia-Vie a pu concrétiser son projet en créant un lieu d'accueil pour quatre patients au maximum, la Maison Pallia-Vie, au chemin des Armaillis 25, à Bulle, qui doit ouvrir au mois d'octobre. La réalisation de ce projet est rendue possible grâce à la générosité de bienfaiteurs. Toutefois, l'association a sollicité la Ville de Bulle pour obtenir un prêt de Fr. 75'000.00 sans intérêt afin de soutenir le démarrage du projet. Le Conseil communal, sensible à l'importance et la nécessité de ce projet, a décidé de donner suite à cette demande.

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver l'octroi d'un prêt de Fr. 75'000.00, sans intérêt, remboursable au plus tard dans 10 ans, en faveur de l'association Pallia-Vie, pour le projet de la Maison Pallia-Vie, en contrepartie d'une cédule hypothécaire du même montant en faveur de la Ville de Bulle.**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Syndic**

**Le Secrétaire général**

**Jacques Morand**

**Raoul Girard**